



54^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 9 de l'ordre du jour

Dialogue interactif en lien avec le compte rendu oral du Haut-Commissaire sur les moteurs de la haine religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence, ses causes profondes et ses effets sur les droits l'homme

Genève, le 5 octobre 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissaire pour son compte-rendu. Nous condamnons la discrimination, l'intolérance, l'incitation à la haine et l'extrémisme violent dans toutes leurs formes. Les points suivants guident la Suisse dans son approche contre la haine religieuse :

1. La protection de l'individu est au cœur des droits de l'homme qui sont innés, inaliénables et intransmissibles. Les droits à la liberté d'expression et à la liberté de religion sont des piliers importants de toute société pluraliste.
2. Les religions ou les opinions en tant que telles ne sont pas protégées par ces droits. Toutefois, les individus le sont. De plus, une coexistence pacifique dans une société pluraliste nécessite des arbitrages. La liberté d'expression protège la critique, et ce même si elle est formulée de manière offensante, provocante ou moqueuse, mais elle n'est pas sans limite. La critique légitime s'arrête là où des actes visent le mépris et le dénigrement et lorsqu'elle incite à la haine ou à la discrimination.

3. La Suisse condamne toute violence à l'encontre des membres de communautés religieuses, y compris la violence perpétrée au nom de la religion, en particulier contre les minorités religieuses, les dissidents, les femmes ou les groupes particulièrement vulnérables.

La Suisse rappelle le cadre établi par la résolution 16/18 et le Plan d'action de Rabat. Elle regrette que ce consensus ait été remis en cause et encourage tous les Etats à revenir à un consensus sur ce sujet important.

Monsieur le Haut-Commissaire, quelles sont, selon vous, les prochaines étapes nécessaires pour retrouver un consensus sur le traitement de la haine religieuse et des droits de l'homme ?

Je vous remercie.